

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 8 (1916)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Contre la vie chère  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383127>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ceci fut écrit en 1910, mais l'opinion de Kautsky s'accorde encore avec la situation actuelle. Il est évident que les conditions de lutte sont devenues plus mauvaises pour le prolétariat, parce que la puissance du capitalisme s'est accrue. Cependant, une pression produit une contre-pression, et la concentration du capital contribuera puissamment à favoriser les organisations syndicales, coopératives et le parti même. Les luttes s'étendront sur une plus grande échelle, elles deviendront plus intenses et plus amples. Rien ne laisse prévoir qu'à l'avenir nous n'aurons plus besoin de mettre autant de valeur dans le développement et le renforcement de nos organisations. C'est justement le contraire qui doit avoir lieu; il faut travailler plus que jamais à fortifier nos organisations si nécessaires devant la concentration du capital qui s'accroît aujourd'hui si rapidement. *Soyons irréconciliables envers la société bourgeoise, dans les temps de paix comme pendant la guerre préparons-nous à de nouvelles luttes et serrons nos rangs...* M. N.



## Contre la vie chère

A la Maison du Peuple de Zurich étaient convoquées, pour dimanche 6 août, les organisations suivantes:

Le Comité du Parti socialiste suisse;  
Le Comité directeur de l'Union syndicale;  
La Fédération ouvrière des femmes;

Les Unions ouvrières et quelques autres groupes d'action sociale pour prendre connaissance d'une résolution à présenter au Conseil fédéral et d'une requête également présentée par le Comité de la défense économique des intérêts de la classe ouvrière pendant la guerre.

Cette assemblée composée de plus de cent représentants a entendu deux discours. Un de Grimm et un autre de Greulich, rapportant sur les questions soumises à l'assemblée.

Ces exposés très clairs n'ont pas donné lieu à une grande opposition et ne pouvaient du reste, étant donné leur but, provoquer de grandes divergences. Les participants ont accepté les conclusions des rapporteurs qui seront transmises au Conseil fédéral et que nous donnons ci-après:

### Résolution relative à la question du ravitaillement

Les représentants des partis socialistes cantonaux, du comité du Parti socialiste suisse, de l'Union suisse des Fédérations syndicales, de la commission de secours des organisations ouvrières de la Fédération suisse des femmes socialistes et des Unions ouvrières locales, réunis en assemblée le 6 août 1916, à Zurich

*considérant*

que le renchérissement de la vie, occasionné par la guerre, devient toujours plus menaçant et que la sous-

alimentation des grandes masses populaires s'aggrave d'une manière inquiétante;

que la situation économique de la Suisse devient de plus en plus précaire par suite des difficultés du ravitaillement en denrées et matières premières et que par conséquent une alimentation suffisante de la population pour l'hiver prochain paraît insuffisamment assurée,

que des gens sans scrupules exploitent les difficultés d'approvisionnement, non seulement dans un intérêt de lucre, mais aussi comme prétexte à une propagande dangereuse pour la neutralité de notre pays et risquant de nous entraîner dans la guerre mondiale,

*décident*

d'engager toute la classe ouvrière du pays à entreprendre une action énergique contre cette propagande d'excitation à la guerre et de s'opposer par tous les moyens aux tentatives criminelles de faire sortir la Suisse de sa neutralité.

L'action pour le maintien de la neutralité est en corrélation la plus intime avec la question du développement de notre ravitaillement et exige une organisation s'adaptant aux circonstances de la vie économique dans l'intérêt d'une alimentation rationnelle de notre population.

Les représentants mentionnés ci-dessus réclament donc des autorités compétentes l'étude et l'application sans retard des mesures ci-après:

### I. De la part de la Confédération

La centralisation la plus grande des fonctions économiques exercées par les autorités fédérales à cause de la situation extraordinaire créée par la guerre.

Création d'un Office fédéral de consultation qui fixera en commun avec les autorités fédérales les directions générales de la politique économique à suivre pendant la période de guerre.

Extension des prix maxima, des prises d'inventaire, des mesures de vente et d'expropriation forcées de toutes les marchandises et matières nécessaires à la consommation et au maintien de la production.

Création de monopoles d'achat et de répartition en particulier pour les pommes de terre, pâtes alimentaires, charbons, etc.

Organisation du ravitaillement en fruits et interdiction de l'exportation des fruits pour autant que l'exigent les besoins de la consommation du pays.

Interdiction de toute augmentation ultérieure du prix du lait.

Diminution de l'exportation du lait condensé et du fromage.

Répartition par contingents des denrées insuffisantes, d'après les indications fournies par les cantons et les communes.

Remise des denrées alimentaires monopolisées aux communes, à prix réduits, à condition que celles-ci s'engagent à les remettre comme secours aux familles dans la nécessité.

Décrets instituant des travaux destinés à procurer du travail aux chômeurs.

Subventions aux caisses d'assurance-chômage.

Augmentation du taux des secours militaires avec obligation pour les cantons d'appliquer uniformément les taux arrêtés.

Allocations de renchérissement au personnel de l'administration et des établissements fédéraux, en tenant compte surtout des petits salaires et des conditions de famille.

Mesures préparatoires pour établir en commun avec les cantons, les communes, les coopératives et d'autres corporations d'utilité publique, des cuisines populaires en vue de l'alimentation collective de la population. La tâche de la Confédération, à côté de l'appui financier consiste-

rait, ici, à répartir rationnellement les denrées alimentaires aux différentes communes.

Fixation des salaires minima pour les ouvriers de l'industrie, y compris l'industrie à domicile.

## II. De la part des cantons

Création d'offices centraux chargés de l'acquisition et de la répartition des denrées aux communes, ainsi que de l'établissement de normes uniformes pour les secours à accorder.

Obliger les communes à constituer des commissions de secours qui seront chargées de l'exécution des mesures prévues en faveur de l'alimentation et de l'assistance.

Fixer une limite de ressources au-dessous de laquelle on aurait droit aux secours officiels.

Accorder des allocations de renchérissement au personnel au service des cantons, comme il est prévu pour le personnel de la Confédération.

Réglementer la vente sur les marchés publics.

Entente avec les communes en vue de l'exemption du paiement des impôts pour les familles secourues. Subventions aux caisses d'assurance-chômage.

## III. De la part des communes

Acquisition et répartition de denrées à prix réduits, pour autant qu'il s'agit de marchandises faisant défaut sur le marché public, et en tenant compte des conditions de gain.

Organisation de l'achat direct des produits du pays pour la revente directe aux consommateurs.

Vente de marchandises sur les marchés publics par les offices communaux d'alimentation, même en-dessous du prix d'achat, si les conditions du marché l'exigent.

Création de porcheries communales.

Vente de la viande, au prix de revient ou en dessous, aux familles peu fortunées.

Cession de terrain à cultiver aux familles peu fortunées.

Contrôle sévère de la fixation des prix et de l'application rigoureuse des prix arrêtés.

Suppression des mesures de capacité sur les marchés. Indication bien visible des prix de vente sur les marchandises.

Appui aux cuisines scolaires et fourniture d'objets d'habillement aux enfants dans le besoin.

Création de salles de lecture chauffées, sous la surveillance du corps enseignant, s'il s'agit de salles pour écoliers.

Secours aux locataires et adaptation des conditions de loyer aux conditions de renchérissement de la vie.

Subvention aux caisses d'assurance-chômage.

Allocations de renchérissement au personnel de la commune.

\* \* \*

Ces revendications doivent faire l'objet d'un mouvement de toutes les organisations politiques et syndicales. Tous les moyens à la disposition des organisations (la presse, l'action parlementaire, les assemblées populaires et les manifestations) doivent être mis au service de la réussite d'un mouvement général.

Une représentation équitable de la classe ouvrière doit être exigée pour toutes les commissions constituées en vue de combattre le renchérissement. En particulier, les organisations de femmes doivent être représentées.

Les organisations ouvrières locales doivent instituer des commissions de quartier qui font des constatations sur la situation des familles ouvrières et rapportent à la commission locale de secours.

La Commission centrale de secours, comme organe des intérêts des consommateurs a à surveiller les événements de la vie économique, spécialement en ce qui

concerne l'alimentation du peuple, et à adresser les requêtes nécessaires soit aux autorités fédérales, soit aux organes directeurs du parti et de l'Union des fédérations syndicales.

La Commission centrale de secours, avec le concours des organisations cantonales et communales réunira tout ce qui a trait au renchérissement de l'alimentation. Elle est chargée de formuler les revendications dans un mémoire et de le faire parvenir aux autorités fédérales.

Pour établir un contrôle efficace des marchés publics, les Unions locales désigneront une commission de contrôle, laissant une place équitable aux organisations ouvrières. Au cas où ce contrôle se montrerait insuffisant, des démonstrations sur le marché doivent être organisées.

Les syndicats doivent examiner la question des mouvements de salaire pour lesquels les organisations se prêteront un mutuel appui.



## L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours

par William-E. Rappard, professeur d'histoire économique à l'Université de Genève

Conférence faite le 3 février 1916 à l'Université de Genève sous les auspices de l'Union des Femmes

publiée par le *Journal de Statistique*

### III.

## La Suisse moderne, 1848—1916. L'essor économique des villes et l'avènement politique des campagnes

A la naissance de la nouvelle Confédération en 1848, les campagnes n'avaient pas encore perdu la prépondérance économique et elles venaient de conquérir l'égalité politique. Jamais leur situation nationale n'avait été aussi brillante. Jamais elle n'avait paru mieux assurée. Les villes, au contraire, n'avaient pas encore trouvé dans l'accroissement et l'enrichissement que leur avait valu la révolution industrielle de quoi compenser la perte de leur suprématie politique. Au point de vue national, leur position s'était incontestablement affaiblie.

Qu'allait apporter l'ère nouvelle? Nous pouvons aujourd'hui répondre à cette question en constatant que, malgré les bouleversements qui l'avaient annoncée, cette ère ne fut, en somme, que le prolongement naturel de la période précédente. Aux désordres tumultueux de l'adolescence succéda, pour la Suisse moderne, l'épanouissement de la maturité.

Dans l'ordre économique, la révolution industrielle continua de déployer ses effets. Mais bientôt un facteur nouveau vint ajouter son action à celle des forces qui travaillaient depuis un demi-siècle à augmenter la puissance économique des villes. Ce que le machinisme avait fait pour la production des richesses, le chemin de fer le fit pour leur circulation. Pendant que celui-là